

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ORGE ET DE L'YVETTE**
Séance du mardi 6 octobre 2026

Délibération n°26.10.06-5 : Adoption et validation du guide urbanisme du SAGE conformément au décret 2024-1098 sur la modernisation des SAGEs

Le six octobre deux mille vingt-six, les membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Orge et de l'Yvette (CLE du SAGE Orge-Yvette) se sont réunis, dans les locaux du SIAHVY, en séance ouverte par Madame Edwige HUOT-MARCHAND, Vice-Présidente de la CLE du SAGE Orge-Yvette et représentante de la Communauté de Communes du Pays de Limours, sur convocation en date du 27 juillet deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 12

Présents et pouvoirs :

Collège n°1 des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics (28 membres)

- **M. Dominique BAVOIL**, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
- **Mme Morgane BELIN**, conseillère municipale aux Molières, **donne son pouvoir à M. Dominique BAVOIL**
- **Mme Lamia BENSARSA REDA**, présidente du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,
- **M. Patrice BERQUET**, conseiller communautaire de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc
- **M. François BLANCHET**, adjoint au maire de Cernay-la-Ville
- **M. Thierry DEGIVRY**, président du Syndicat des Eaux Ouest Essonne
- **M. Thierry FASOLIN**, vice-président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
- **M. Grégory GARESTIER**, conseiller départemental des Yvelines, **donne son pouvoir à M. Olivier PETRILLI**
- **M. Jean-Michel GIRAudeau**, maire d'Ollainville
- **Mme Anne HÉRY LE PALLEC**, représentante du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse **donne son pouvoir à Bernard TEXIER**
- **Mme Edwige HUOT-MARCHAND**, représentante de la Communauté de Communes du Pays de Limours
- **M. Stéphane JOST**, adjoint au maire de Levis Saint-Nom, **donne son pouvoir à Bernard TEXIER**
- **Mme Hélène LEBLANC**, adjointe au maire de Ballainvilliers
- **M. Olivier LEHOUSSEL**, adjoint au maire de Villebon-sur-Yvette
- **M. Olivier PETRILLI**, maire de Saint-Sulpice-de-Favières
- **M. Thierry RATONI**, vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération
- **M. Stéphane RIANDE**, conseiller délégué à Corbreuse

- **M. Hugues SAISY**, conseiller communautaire à l'agglomération Rambouillet Territoires
- **M. Bernard TEXIER**, représentant de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse
- **M. Olivier THOMAS**, vice-président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,
- **M. Alexandre VABRE**, conseiller municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- **M. Bernard XAVIER**, conseiller municipal de Longjumeau

Collège n°2 des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (15 membres)

- Fédération de l'Essonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : **M. Armand CHARBONNIER donne son pouvoir à M. Christian PICCOLO**
- Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : **Mme Catherine GIOBELLINA**
- Fédération Essonne Nature Environnement : **M. Christian GUIN**
- Association Eau Public Orge-Essonne : **M. Christian PICCOLO**
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir du Val d'Orge : **Mme Régine ROQUE donne son pouvoir à Mme Catherine GIOBELLINA**
- Organisme unique de gestion collective de l'irrigation en Ile-de-France : **M. Samuel HERBLOT**
- Fédération des associations de protection de l'environnement de la haute vallée de l'Orge : **M. Jean-Pierre LERMERCIER donne son pouvoir à M. Christian GUIN**
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne : **M. RAKOTOSON donne son pouvoir à M. Christian PICCOLO**
- Association Yvelines Environnement : **M. Jean-Marc RABIANANT donne son pouvoir à Mme Catherine GIOBELLINA**

Collège n°3 des représentants de l'Etat (10 membres)

- DRIEAT : **Mme Aurélie CARROGET**
- AESN : **M. Thomas JOSÉ**
- OFB : **Mme Joanna BRUNELLE**
- DDT de l'Essonne : **Mme Marion MARIN JOUBERT et Mme Sandrine FAUCHET**
- DDT des Yvelines : **M. Julien TANGUY**
- Préfecture des Yvelines : **M. Augustin CELLARD**, agissant en tant que secrétaire général de la préfecture des Yvelines **a donné son pouvoir à M. Julien TANGUY**
- Préfecture de l'Essonne : **Mme Fabienne BALUSSOU**, préfète de l'Essonne, **donne son pouvoir à Sandrine FAUCHET**
- Préfecture de la région Ile-de-France : **Mme Caroline LAVALLART**, agissant en tant que représentante du préfet de bassin Seine Normandie, **donne pouvoir à Aurélie CARROGET**

Assistaient à la séance :

M. François VIVIEN : SIAHVV

M. Jean-Marc BOUCHY : Syndicat de l'Orge

Mme Élodie BRIDIERS : SAGE Orge-Yvette

Mme Célia RENFER : PAPI Orge-Yvette

Mme L titia LE BRAS : ING TEC
Mme Virginie PASTOR : PNRHVC
M. Aymeric BENOIT : PNRHVC

VU le code de l'Environnement et ses articles R212-26   R212-48,

VU la Loi n 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000  tablissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

VU le XII me programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU l'arr t  inter-pr fectoral d'approbation du 1 r SAGE Orge-Yvette en 2006,

VU la Loi n 2006-1772 du 30 d cembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le D cret n 2007-1213 du 10 ao t 2007 relatif aux Sch mas d'Am nagement et de Gestion des Eaux, modifiant le Code de l'Environnement,

VU la circulaire NOR/DEV/00809212C du 21 avril 2008 du minist re de l' cologie, de l' nergie, du D veloppement Durable et de l'Am nagement du Territoire, relative aux Sch mas d'Am nagement et de Gestion des Eaux,

VU l'arr t  inter-pr fectoral d'approbation du SAGE Orge-Yvette r vis  du 02 juillet 2014,

VU la d lib ration n 20 du Comit  syndical du SIAHVV, en date du 27 mars 2019 modifiant la r partition financi re des syndicats de rivi re pour le financement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette   la suite de l'arr t  n 2018-669 du 31 d cembre 2018 portant cr ation du Syndicat de l'Orge issu de la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA,

VU l'arr t  inter-pr fectoral portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau pour le SAGE Orge-Yvette en date du 26 f vrier 2021,

VU la d lib ration CLE-2021-02 du 8 avril 2021 relative au projet de r vision du SAGE Orge-Yvette,

VU la d lib ration CLE 2021-03 du 8 avril 2021 relative au projet de renforcement de la cellule d'animation du SAGE et   la demande de financement aupr s de l'agence de l'Eau Seine-Normandie pour deux postes d'animation,

VU le projet de Sch ma Directeur d'Am nagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie 2022-2027,

VU le budget primitif 2025 de la CLE vot  par la structure porteuse le 18 mars 2025,

VU le r glement int rieur de fonctionnement de la commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette et notamment ses articles 3, 9 et 10,

VU la délibération CLE n°25.02.25-2 du 13 février 2025 relative à la modification des règles de fonctionnement internes de la commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette,

VU la délibération CLE n°25.02.25-1 du 13 février 2025 relative à l'adoption en CLE du projet de SAGE à soumettre pour avis aux structures et collectivités conformément à l'article R212-39 du Code de l'Environnement,

CONSIDÉRANT que la cellule animation du SAGE, les services du SIAHVY et les services du Syndicat de l'Orge ont travaillé de concert sur ce guide ;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail a consulté l'agence de l'eau Seine Normandie et les services de l'état de l'Essonne sur ce guide ;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail a organisé des réunions d'échange avec les communes des Molières, de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, de Gif-sur-Yvette, de Longjumeau et de Forges-les-Bains ;

CONSIDÉRANT que les remarques des services de l'état, de l'AESN et des collectivités ont été prises en compte afin de compléter le guide urbanisme ;

Entendu le rapport de présentation, ainsi que les remarques des membres de la CLE.

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis FAVORABLE sur le guide urbanisme du nouveau SAGE Orge-Yvette

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires.

Adopté avec 33 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

Fait à Saulx-les-Chartreux, le 6 octobre 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry FASOLIN